



Communiqué de presse

Embargo: 04.10.2016, 9:15

13 Protection sociale

N° 0351-1609-40

La statistique financière de l'aide sociale au sens large en 2013 et 2014

Les dépenses continuent d'augmenter

Neuchâtel, 04.10.2016 (OFS) – **Les dépenses consacrées à l'aide sociale au sens large ont progressé en 2014 de 4,6% en termes nominaux pour atteindre 7,9 milliards de francs. La hausse était de 3,6% un an plus tôt. Environ 60% des dépenses concernaient les prestations complémentaires à l'AVS/AI; 33% étaient destinées à l'aide sociale au sens strict, à savoir l'aide sociale économique. C'est ce qui ressort des derniers résultats établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

En 2014, la Confédération, les cantons et les communes ont consacré environ 7,9 milliards de francs aux prestations de l'aide sociale au sens large. Celles-ci englobent l'aide sociale au sens strict ainsi que d'autres prestations sociales sous condition de ressources. En 2013, ces dépenses étaient inférieures de 345 millions de francs et atteignaient 7,5 milliards de francs. Elles ont ainsi connu entre ces deux années une hausse nominale de 4,6%. Ces dépenses ont progressé une nouvelle fois par rapport à 2013, où elles s'étaient accrues de 3,6%. L'augmentation n'a cependant pas été aussi importante qu'en 2012 (+5,9%).

La plus forte hausse en termes absolus observée en 2014 est imputable aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (+3,3%) et se chiffre à 151 millions de francs. Vient ensuite l'aide sociale au sens strict, avec des dépenses supplémentaires de 133 millions de francs (+5,4%). En 2013, les dépenses avaient progressé de 92 millions de francs (+2,1%) pour les prestations complémentaires et de 84 millions (+3,6%) pour l'aide sociale au sens strict.

Rapportée à la population, la croissance des dépenses a suivi la même évolution. Les dépenses annuelles moyennes pour les prestations de l'aide sociale au sens large sont passées de 922 francs par habitant en 2013 (+2,3% par rapport à 2012) à 953 francs en 2014 (+3,3% par rapport à 2013). La progression était plus importante entre 2011 et 2012 (+4,8%).

Essentiellement des prestations complémentaires et l'aide sociale au sens strict

Près de 60% des dépenses en 2014 étaient imputables aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI et un autre tiers concernait l'aide sociale au sens strict. Les autres prestations de l'aide sociale au sens large (aides aux personnes âgées et personnes invalides, aides aux chômeurs, aides à la famille, avances sur pensions alimentaires et aides au logement) ne représentaient ensemble que 7,5% des dépenses. Ce groupe de prestations n'est pas proposé de manière identique dans tous les cantons et certaines prestations peuvent être introduites ou supprimées dans le courant d'une année.

Par rapport aux dépenses totales de toutes les prestations sociales, qui se montaient en 2014 à 157 milliards de francs selon les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS), l'aide sociale au sens large représentait une part de 5% et l'aide sociale au sens strict seule une part de 1,6%.

Les dépenses pour l'aide sociale au sens strict continuent d'augmenter

Les dépenses d'aide sociale au sens strict ont évolué en 2013 et en 2014 de manière analogue aux dépenses consacrées à l'aide sociale au sens large. Si la hausse nominale relative s'est affaiblie en 2013 (+3,6% contre +14,4% en 2012), elle a repris de la vigueur en 2014 et se situait, avec 5,4%, légèrement au-dessus de la progression moyenne de toutes les prestations (+4,6%).

Seule une petite partie de cette augmentation est le fait de l'accroissement du nombre de personnes tributaires de l'aide sociale. La hausse est bien davantage due à celle des dépenses par bénéficiaire de l'aide sociale, soit une augmentation de 3,5% à 9880 francs en 2014 (+0,8% en 2013). Le nombre de bénéficiaires a pour sa part suivi une évolution inverse à celle des dépenses. Il a progressé moins fortement en 2014 (+1,9%) qu'en 2013 (+2,7%).

Stabilité de la répartition des contributions financières

En 2014, les cantons ont pris en charge 44,3% des dépenses consacrées à l'aide sociale au sens large. Les communes en ont financé 36,9% et la Confédération 17,8%. Par rapport aux années précédentes, ces parts n'ont que faiblement changé, de moins d'un point de pourcentage dans chaque cas. La tendance est un peu à la baisse pour la Confédération et les cantons, et à la hausse pour les communes.

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE
Service des médias

L'aide sociale au sens large et son relevé dans la statistique financière

La statistique financière relève l'aide sociale au sens strict (également appelée aide sociale économique) ainsi que, en amont de celle-ci, d'autres prestations sociales sous condition de ressources. Ensemble, ces prestations constituent l'aide sociale au sens large. Celles-ci ont pour but principal la lutte contre la pauvreté à l'aide de prestations monétaires.

Contrairement aux assurances sociales, qui entrent toujours en jeu lors de la survenance d'un certain événement (par ex. maladie, invalidité, chômage), l'aide sociale au sens strict et les autres prestations sous condition de ressources ne peuvent être accordées que si la personne sollicitant une prestation peut prouver que celle-ci répond à un besoin économique. En sus de l'aide sociale au sens strict, l'aide sociale au sens large comprend les prestations complémentaires à l'AVS/AI, les aides cantonales aux personnes âgées et aux personnes invalides, les aides aux chômeurs, les aides à la famille, les avances sur pensions alimentaires ainsi que les aides au logement.

La statistique financière de l'aide sociale au sens large renseigne sur les dépenses nettes pour les diverses prestations en Suisse. Elle se base sur les données collectées par la Confédération et des sources cantonales telles que les comptes d'Etat et les comptes de compensation financière. Les dépenses sont ventilées par type de prestation et par canton. Les parts respectives de la Confédération, des cantons et des communes au financement de ces dépenses sont également relevées. Des données plus détaillées figurent sous: www.aidesocialeasl.bfs.admin.ch.

Sont représentées les dépenses nettes, c'est-à-dire les montants effectivement payés déduction faite des remboursements. Les remboursements proviennent par exemple de prestations d'assurance sociale octroyées avec effet rétroactif, d'autres prestations sous condition de ressources, d'autres cantons ayant l'obligation de payer ou de parents ayant l'obligation d'entretien. La statistique tient compte des remboursements l'année où ils sont effectués, indépendamment de l'année où la prestation brute initiale a été versée.

.....

Renseignements:

Silvia Hofer Kellenberger, OFS, Section Analyses sociales, tél. : +41 58 463 63 14,

e-mail : Silvia.Hofer@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél. : +41 58 463 60 13, e-mail : kom@bfs.admin.ch

.....

Offre en ligne:

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse www.statistique.admin.ch > Thèmes > 13 - Protection sociale

La statistique compte pour vous. www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

.....

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a reçu ce communiqué de presse trois jours avant sa parution officielle pour exécuter ses tâches.